

Sacrificateur 14

Nous adorons ce que nous connaissons

Jean 4 :22 *Vous adorez ce que vous ne connaissez pas; nous, nous adorons ce que nous connaissons, car le salut vient des Juifs.*

Jésus affirme à cette femme samaritaine que les juifs connaissent Dieu, et ceci dès le début de son ministère. Cette connaissance ne provient donc pas du ministère de Jésus, mais lui est bien antérieure.

Cependant le prologue de l'évangile de Jean affirme que Dieu s'est fait connaître par le Fils :

Jean 1:18

Personne n'a jamais vu Dieu; le Fils unique, qui est dans le sein du Père, est celui qui l'a fait connaître.

Donc le Fils a fait connaître le Père (à Israël) avant le ministère de Jésus. Ce type d'affirmation était complètement inacceptable :

Jean 8 :57

Les Juifs lui dirent : Tu n'as pas encore cinquante ans, et tu as vu Abraham ! 58 Jésus leur dit : En

*vérité, en vérité, je vous le dis, **avant qu'Abraham fût, je suis.***

59 Là-dessus, ils prirent des pierres pour les jeter contre lui; mais Jésus se cacha, et il sortit du temple.

Le Fils est dans le sein du Père ou dans son intimité

*1 :15 Jean lui a rendu témoignage, et s'est écrié : C'est celui dont j'ai dit : Celui qui vient après moi m'a précédé, **car il était avant moi.** 16 Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce;*

*17 **car la loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ.***

*18 Personne n'a jamais vu Dieu; **le Fils unique, qui est dans le sein du Père,***

est celui qui l'a fait connaître.

Comment la loi (du Sinaï) fut-elle donnée par Moïse ?
Au moment de sa lapidation Étienne nous révèle clairement que Le Fils, sous la forme de l'Ange de Dieu (ou ange de l'Éternel),
est la forme sous laquelle Dieu a parlé à Moïse, étant Dieu lui-même.

Actes 7 :35 *Ce Moïse, qu'ils avaient renié, en disant : Qui t'a établi chef et juge ? c'est lui que Dieu envoya comme chef et comme libérateur*

avec l'aide de l'ange qui lui était apparu dans le buisson.

36 C'est lui qui les fit sortir d'Egypte, en opérant des prodiges et des miracles au pays d'Egypte, au sein de la mer Rouge, et au désert, pendant quarante ans. 37 C'est ce Moïse qui dit aux fils d'Israël : Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi.

38 C'est lui qui, lors de l'assemblée au désert,

étant avec l'ange qui lui parlait sur la montagne de Sinäï

et avec nos pères, reçut des oracles vivants, pour nous les donner.

Cet Ange de Dieu est celui qui, parlant avec Moïse donne toutes les lois de l'alliance ainsi que les plans et le fonctionnement du tabernacle, par lequel Dieu se fait connaître à Israël comme étant celui qui veut pardonner tout en étant juste et saint. Celui dont la justice réclame du sang pour couvrir nos péchés.

Cet Ange de Dieu est celui qui se tenait déjà dans la nuée lors de la sortie d’Egypte, conduisant Moïse et le peuple :

Exode 14:19

L'ange de Dieu, qui allait devant le camp d'Israël, partit et alla derrière eux; et la colonne de nuée qui les précédait, partit et se tint derrière eux.

Cet Ange n’a pas fait que conduire, que préparer, que parler individuellement (à Agar, à Abraham, à Isaac, à Jacob,....à David,....). Mais après avoir parlé et conduit Moïse ; c’est lui qui parle et lui fait connaître le Père et lui donne les plans de son père, en particulier du tabernacle.

Ce tabernacle est le plan de Dieu pour nous sauver. Dieu vient habiter au-milieu de son peuple et il y a un chemin pour s’approcher et être accepté dans sa présence :

nos péchés doivent être couverts. Pour cela il faut que du sang soit versé et Dieu réclame des sacrifices: une vie doit être donnée pour couvrir nos péchés et calmer la justice de Dieu dont la sainteté ne peut pas cohabiter avec nos péchés.



Il y a des sacrifices de bonne odeur (aux narines de Dieu)

Les sacrificateurs offraient alors des Holocaustes et des sacrifices d'Actions de grâce.

Dans les holocaustes tout était brûlé (après avoir versé le sang autour de l'autel).

Ceci nous parle du don total de nos vies à Dieu : nous lui donnons **tout** et dans le baptême nous immergeons **tout**.

Dans les actions de grâce une partie était en holocauste (le sang étant répandu autour de l'autel) et le reste était mangé avec le sacrificateur et ceci dans le but de participer et de servir la joie. Ces sacrifices faisaient grandir la joie et la connaissance de Dieu.

Nous avons vu que ces sacrifices d'actions de grâce, probablement les plus fréquents, avaient lieu chaque fois qu'une famille tuait un animal pour le manger.

C'était alors un sacrifice présidé par l'un des 22 000 sacrificateurs, qui répandait le sang, brûlait certaines

parties en holocaustes, élevait certains morceaux devant Dieu, en mangeait lui-même certains bons morceaux qui lui étaient réservés (le droit de l'onction).

Ces sacrifices nous parlent de nos prières d'actions de grâce qui nourrissent notre foi et notre joie et nous font grandir.

Commençons nos journées en remerciant le Seigneur et nous passerons une journée victorieuse dans la foi.

Ensuite il y avait d'autres sacrifices dont une partie est offerte en holocauste mais une autre était brulée ou détruite hors du camp, dans le désert :

Les sacrifices d'expiation,
les sacrifices de culpabilité.

Ceci nous révélant la sainteté de Dieu qui ne peut pas supporter le péché et ne peut pardonner notre péché qu'en le faisant expier par une victime innocente et sans défaut.

Une partie en holocauste était d'agréable odeur au Seigneur, ceci nous parle de nos cœur repentant. La repentance est d'agréable odeur. (2 Chroniques 7:14 *si mon peuple sur qui est invoqué mon nom s'humilie, prie, et cherche ma face, et s'il se détourne de ses*

mauvaises voies, -je l'exaucerai des cieux, je lui pardonnerai son péché, et je guérirai son pays.)

Une partie est détruite hors du camp, envoyée à Azazel, nous parle du péché que nous abandonnons et du corps de Jésus qui en a été chargé et qui a été détruit en agonisant hors de la ville de Jérusalem.

Les sacrifices de culpabilité ou quatre péchés commis par erreurs de comportement :

Lévitique 5 :1 *Lorsque quelqu'un, après avoir été mis sous serment comme témoin, péchera en **ne déclarant pas ce qu'il a vu ou ce qu'il sait**, il restera chargé de sa faute.*

*2 Lorsque quelqu'un, **sans s'en apercevoir**, touchera une chose souillée, comme le cadavre d'un animal impur, que ce soit d'une bête sauvage ou domestique, ou bien d'un reptile, il deviendra lui-même impur et il se rendra coupable.*

*3 Lorsque, **sans y prendre garde**, il touchera une souillure humaine quelconque, et qu'il s'en aperçoive plus tard, il en sera coupable.*

4 Lorsque quelqu'un, **parlant à la légère**, jure de faire du mal ou du bien, et que, ne l'ayant pas remarqué d'abord, il s'en aperçoit plus tard, il en sera coupable.

Ces sacrifices concernent « *quelqu'un* » qui a péché involontairement. En analysant les textes du lévitique on voit facilement que le Seigneur faisait des nuances entre plusieurs situations : s'il s'agissait d'un sacrificateur ou du peuple tout entier, alors le sacrifice était un gros animal et du sang, en plus de celui répandu autour de l'autel des holocaustes, devait être placé sur les cornes de cet autel et du sang aspergé sur le sol au pied de l'autel des parfums devant le lieu très saint où se tenait le Seigneur.

S'il s'agissait d'un chef ou d'un homme du peuple le sacrifice était « allégé » dans ses exigences.

Et nous savons qu'en prenant la sainte Cène, en levant la coupe de la délivrance, nous avons le pardon et le Seigneur nous demande de ne pas recommencer et place la lampe à nos pieds (psaume 119 *ta parole est une lampe à mes pieds*) pour être prudent dans ma marche et apprendre à ne plus me souiller.

Finalement pour celui qui violait la loi de Dieu volontairement il n'y avait pas de pardon possible :

Lévitique 20 : 13

Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable; ils seront punis de mort : leur sang retombera sur eux.